

2026

RAPPORT D'ENGAGEMENT



PROMEPAR
ASSET MANAGEMENT

SOMMAIRE

01. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

1.1. Le dialogue avec les entreprises

1.2. La politique de vote

02. LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES DETENUES

03. LE DIALOGUE AVEC LES SOCIETES DE GESTION

04. ENGAGEMENT COLLABORATIF

05. EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025

PREAMBULE

OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI

Depuis 2016, Promepar Asset Management multiplie ses engagements et ses initiatives d'actionnaire engagé pour le déploiement de la finance responsable.

Cela repose sur deux approches

- Ses adhésions à plusieurs organismes tels que :
 - Ethique et Investissement depuis 2016
 - Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2019
 - Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et le Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2021
- Ses politiques internes ([Notre démarche ESG/ISR](#)) :
 - Politique ESG
 - Politique de vote
 - Politique d'engagement

Concrètement cela se matérialise à travers trois objectifs :

- L'incitation à l'évolution positive des pratiques de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE) à travers le dialogue, l'exercice des droits de vote aux Assemblées Générales et, le cas échéant le soutien ou la participation à des coalitions d'actionnaires pour dialoguer, déposer des questions écrites ou des résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales.
- La sensibilisation et la formation de nos collaborateurs, de notre réseau de conseillers et de nos clients aux enjeux de la finance durable et à la nécessité de prendre en compte des critères extra-financiers, pour mieux identifier les risques et les opportunités d'investissement.
- La réponse aux épargnants désireux de concilier performance financière et impacts sociétaux.

Ce rapport d'engagement a pour but d'exposer les actions qui ont été menées par Promepar AM durant l'année 2025.

PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

1- LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Promepar AM est convaincu que l'engagement est un levier indispensable pour accompagner les entreprises dans les évolutions positives de leur responsabilité sociale et sociétale.

Promepar AM tient à exercer son rôle d'actionnaire responsable et est favorable à plus de transparence de la part des entreprises concernant leurs engagements extra-financiers à court, moyen et long terme. En effet, pour un investisseur, l'analyse extra-financière complète l'analyse financière car toute information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) donne souvent de bonnes indications sur la qualité de la gestion de la société, sur sa pérennité, et permet de repérer des risques ou des opportunités non lisibles dans les seuls bilans financiers. Notre dialogue s'étend également aux émetteurs d'obligations vertes détenues dans notre fonds Bred Green Bonds.

Ainsi chez Promepar AM l'engagement se matérialise par:

- Le dialogue avec le management et les responsables RSE des émetteurs
- L'engagement via à des initiatives de place ou des coalitions d'actionnaires
- Le vote aux assemblées générales

Le dialogue consiste à interroger le management sur la stratégie extra-financière mise en place et sur des points ESG identifiés comme insuffisamment pris en compte, manquant de transparence, objet de controverses graves, etc.

A l'issue de ces dialogues, s'ils ne sont pas satisfaisants, nous pouvons escalader en engagement. Plus ciblé et plus exigeant, celui-ci peut être mené de façon individuelle ou collective ; il peut conduire à déposer des questions écrites, des points à l'ordre du jour, voire des résolutions externes en amont des assemblées générales.

Enfin, nous exerçons nos droits de vote aux assemblées générales en appliquant une politique de vote exigeante, cohérente avec nos objectifs de durabilité (cf ci-dessous).

Pour plus de détails, la politique d'engagement est disponible sur le site internet de Promepar AM : [Politique d'engagement - Promepar AM](#)

PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

2- LA POLITIQUE DE VOTE

Les principes de la politique de vote de Promepar AM, visent à promouvoir la valorisation à long terme des investissements et à encourager la transparence, la cohérence, l'intégrité, l'équité et le développement durable.

Nos OPC, actions ou diversifiés, donnent à nos gérants des droits de vote. Pour exercer ses droits de vote Promepar AM s'appuie sur les recommandations de Proxinvest/Glass Lewis, agence spécialisée dans l'analyse de la gouvernance et l'analyse des résolutions des assemblées générales. Sur le périmètre français, Promepar AM suit spécifiquement les recommandations de Proxinvest. Sur la zone géographique hors France, Promepar AM suit les recommandations de Glass Lewis selon leur Politique ESG.

Pour plus de détails, la politique de vote et le bilan de l'exercice des droits de vote annuel sont publiés sur notre site internet : [Politique de vote Promepar AM](#) & [Bilan de l'exercice des droits de vote annuel](#).

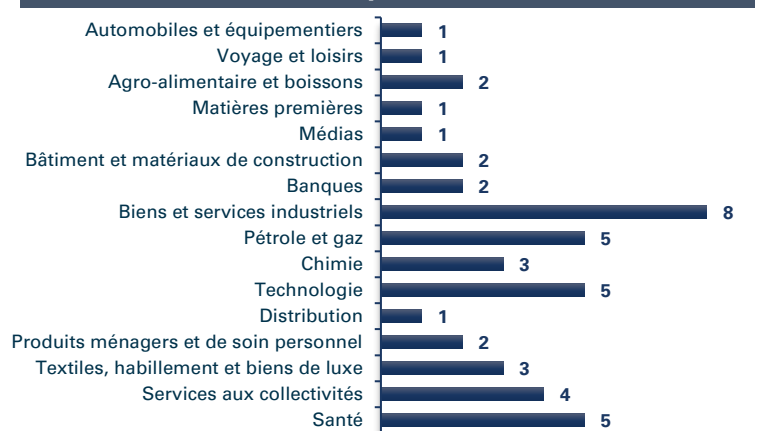


LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

En 2025, nous avons rencontré 41 entreprises (vs. 29 en 2024) lors de réunions spécifiques sur des sujets ESG. Certaines d'entre elles ont fait l'objet de plusieurs rencontres dans l'année afin d'approfondir différents sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

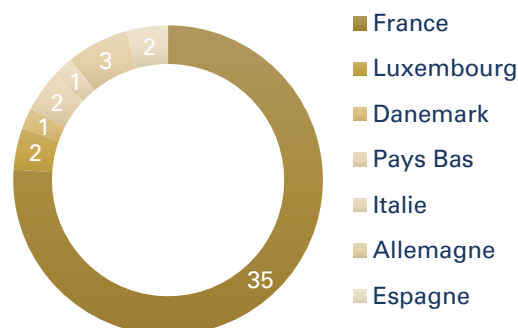
Répartition par secteurs GICS

(nombre d'entreprises rencontrées)



Répartition par pays

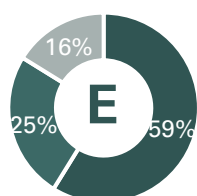
(nombre d'entreprises rencontrées)



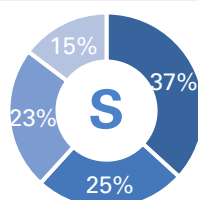
Parmi les sociétés que nous avons rencontrées en 2024, nous pouvons mentionner :

ArcelorMittal, Airbus, Air Liquide, ASML, Bouygues, Befesa, Engie, Edenred, Essilor Luxottica, Eurofins, Evonik, Iberdrola, Intesa San Paolo, Kering, Lectra, Sanofi, Spie, Thermador, TotalEnergies, Vinci...

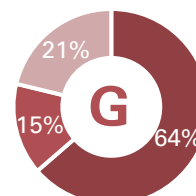
Répartition des thèmes ESG abordés



- Stratégie Environnementale
- Chaine de valeur
- Controverses



- Ressources Humaines
- Droits Humains
- Chaine de valeur
- Controverses



- Gouvernance
- Ethiques des affaires
- Controverses

Pour chaque thème, les sujets les plus courants ont concerné :

- Stratégie environnementale** : trajectoire climat, pollution, économie circulaire
- Chaine de valeur** : développement des communautés locales, Droits de Humains et Droits des travailleurs
- Ressources Humaines** : politiques de recrutement, gestion des réorganisations – politique de santé et de sécurité
- Droits Humains** : droit du travail, parité hommes/femmes
- Gouvernance** : rémunération des dirigeants - part des critères ESG dans les rémunérations variables de court et long terme - ratio d'équité
- Ethique des affaires** : intégration des critères ESG au sein de la chaîne d'approvisionnement
- Controverses** : controverses E, S ou G au niveau de l'émetteur ou au sein de sa chaîne de valeur

Exemples de dialogues et d'engagements

01

Vinci

Rencontre collective

02

Kering

Rencontre collective lors d'un forum suivi dialogue individuel en raison d'une controverse sur l'origine du cuir.

03

Bred Green Bonds

Échanges autour des documents transmis par les entreprises



VINCI

Rencontre collective

VINCI est un groupe français leader mondial des concessions et de la construction, positionné sur les infrastructures de transport, de bâtiment et d'énergie. Ses activités se structurent principalement autour des concessions autoroutières et aéroportuaires, des services d'ingénierie et travaux d'infrastructures (VINCI Energies, Eurovia) et de la construction/bâtiment (VINCI Construction). Compte tenu de son exposition aux secteurs intensifs en carbone et à fort impact social (travaux, sous-traitance, droits humains dans les chaînes d'approvisionnement), VINCI est un émetteur clef des enjeux ESG liés au climat, à la sécurité au travail et à la gouvernance de ses grands projets.

Modalités d'engagement

Ce dialogue s'est tenu en visio conférence en mai 2025, dans le cadre du forum ESG organisé par Oddo BHF. Les interlocuteurs de Vinci avec lesquels nous avons discuté étaient la Responsable Environnement et le Responsable des Relations Investisseurs.

Objet du dialogue

Notre analyse préparatoire a permis d'identifier plusieurs leviers sur lesquels l'entreprise pourrait agir pour améliorer ses pratiques ESG.

En particulier :

Pilier E : réduction des Gaz à effets de Serre (GES), protection de la biodiversité,

Pilier S : controverses liées à l'exploitation de travailleurs immigrés dans les chantiers de la coupe du monde 2022 au Qatar.

Pilier G : gestion des concessions

Conclusion

Sur le volet environnemental, VINCI a renforcé ses engagements (biodiversité, adaptation aux réglementations RE2020 sur la construction neuve et Zéro Artificialisation Nette (ZAN), décarbonation des aéroports et des mobilités via les carburants durables - SAF, covoiturage et flotte de véhicules électriques), mais sans viser, pour l'instant, de cadres de validation externes type SBTN/TNFD.

Sur le volet social, Vinci est exposé à un risque juridique et réputationnel via sa filiale Vinci Construction Grands Projets (VCGP), liée à ses chantiers au Qatar pendant la coupe du monde de la FIFA 2022. Le 6 mai 2025, la Cour de cassation a confirmé la mise en examen de VCGP sur le dossier des travaux forcés sur les chantiers en question. Cette décision a conduit à la poursuite de l'instruction. De son côté, le groupe nie fermement avoir exploité des travailleurs et souligne que la procédure pourrait aboutir à un non-lieu.

Sur la Gouvernance, il faudra suivre l'alignement des modèles de rémunération des concessions sur des indicateurs d'usage (nombre de passager plutôt que de véhicule).



KERING

Dialogue collectif et engagement individuel

Kering est un acteur du luxe qui regroupe un ensemble de Maisons dans la Mode, la Maroquinerie et la Joaillerie : Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, Alexander McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ginori 1735, ainsi que Kering Eyewear et Kering Beauté. Le groupe détient un réseau de plus de 1 770 magasins en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, au Japon et dans les émergents. Ses activités nécessitent de nombreuses ressources et matières premières issues de zones potentiellement exposées à des risques environnementaux et sociaux. Ces risques sont l'opportunité au développement de matières et de technologies alternatives.

Modalités d'engagement

Le dialogue collectif s'est tenu en présentiel en mai 2025, dans le cadre du forum ESG organisé par le CIC-Market Solutions. L'engagement individuel a été mené par des échanges de mails et des entretiens téléphoniques avec les responsables investisseurs (Financial & ESG IR).

Objet du dialogue

Pour le forum ESG de mai nous avons identifié plusieurs sujets sur lesquels faire un point d'étape en particulier le pilier environnemental avec la stratégie climat, la gestion des ressources/déchets et sur le pilier gouvernance, la gestion du plan de succession et en particulier l'arrivée en septembre de Luca de Méo comme nouveau Directeur Général. En juin nous avons eu connaissance d'une publication par Earthsight dénonçant chez plusieurs enseignes du luxe l'approvisionnement de cuir issu d'élevage de zones de déforestation illégales au Brésil. Cette controverse a conduit à une dégradation du score ESG MSCI de ces entreprises, dont Kering.

Conclusion

Sur le sujet environnemental Kering a fait validé sa trajectoire net zéro par SBTi. Une étude d'impact des tanneries (gestion eau et pollution) est en cours. Depuis 2019 la chaire Sustainability IFM-Kering travaille pour améliorer la traçabilité, la mesure d'impacts et le développement de modèle eco-responsable, via l'utilisation de matières alternatives (algues, chitine...) ainsi que la recherche de nouvelles technologies permettant de réduire l'utilisation des ressources (eau, énergie, chimie...) et limiter la production de chutes et de déchets. Nous suivons les avancées de ces développements alternatifs ainsi que leur impact.

Sur le pilier gouvernance, l'arrivée de Luca de Méo en septembre 2025 devrait être suivie de changements conséquents. Parmi les points de vigilance, nous notons la direction artistique (dont plusieurs directeurs ont récemment quitté le groupe).

Enfin, concernant la controverse sur l'origine du cuir, Kering confirme que les fournisseurs italiens mentionnés par l'ONG font partie de leur chaîne de valeur, mais qu'ils sont soumis aux normes de Kering pour leur approvisionnement et ne peuvent donc se fournir au Brésil. Les 87% de traçabilité jusqu'à l'abattoir annoncés par Kering est un % satisfaisant, mais il est possible que certains fournisseurs positionnés en tout début la chaîne se fournissent en bovins issus de fermes légales mais possiblement eux-mêmes approvisionnés en troupeaux de fermes issues de déforestations illégales. Toute la difficulté est de réussir à remonter jusqu'à ce rang dans la chaîne de valeur et de prouver leur illégalité.



BRED GREEN BONDS

Échanges autour des documents transmis par les entreprises

L'objectif de Bred Green bonds est d'investir au minimum à 80% de l'actif net dans des obligations vertes d'émetteurs privés et/ou publics qualifiés comme durables selon la définition de l'Investissement Durable de Promepar AM en tenant compte des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance («ESG») et respectant les standards de l'ICMA.

Les Green Bonds Principles (GBP) de l'ICMA recommandent les règles à respecter pour garantir la finalité verte d'un projet, elles n'ont pas de caractère contraignant mais sont systématiquement vérifiées par Promepar AM. Les quatre principes essentiels pour l'alignement sur les GBP sont : le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds, le reporting et l'utilisation des fonds (énergies renouvelables, efficacité énergétique, prévention et maîtrise de la pollution, gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols, préservation de la biodiversité terrestre et aquatique, moyens de transport propres, gestion durable de l'eau et des eaux usées, adaptation au changement climatique, produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire, bâtiments verts...).

Modalités d'engagement

Les gérants et analystes ESG de Bred Green Bonds rencontrent régulièrement les émetteurs au cours de conférences publiques ou privées, et leur posent des questions sur des thématiques financières et extra-financières.

Nous contactons également les entreprises lorsque nous avons des questions sur les données présentées dans leur cadre de financement ou les rapports d'allocation et d'impact liés aux émissions de green bonds, afin de disposer de l'ensemble des informations nécessaires pour valider ces émissions.

Exemples de dialogue

À titre d'exemple, fin 2025, nous avons échangé avec le Crédit Agricole afin d'obtenir des précisions sur son dernier cadre de financement, notamment sur les méthodologies retenues au regard de la Taxonomie européenne : sélection des projets verts, inclusion du transport maritime dans les projets éligibles, respect du principe DNSH (Do No Significant Harm) et prise en compte des garanties minimales définies par l'OCDE et l'ONU. L'entreprise a apporté des éléments de réponse à nos questions, notamment en précisant les seuils retenus. Cela nous a permis de valider le green bond.

Nous avons également contacté Carmila, dont le Green Financing Report n'intègre pas les émissions de GES évitées. Un indicateur important pour notre suivi de l'impact des obligations vertes en portefeuille. L'entreprise justifie ce choix par le caractère très hypothétique et difficilement auditable des estimations pour les calculer (scénarios, comportements clients). Carmila indique privilégier un reporting centré sur des impacts directs, vérifiables et quantifiables : baisse des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, gestion des déchets et accompagnement des locataires vers des pratiques bas-carbone.

LE DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DE GESTION

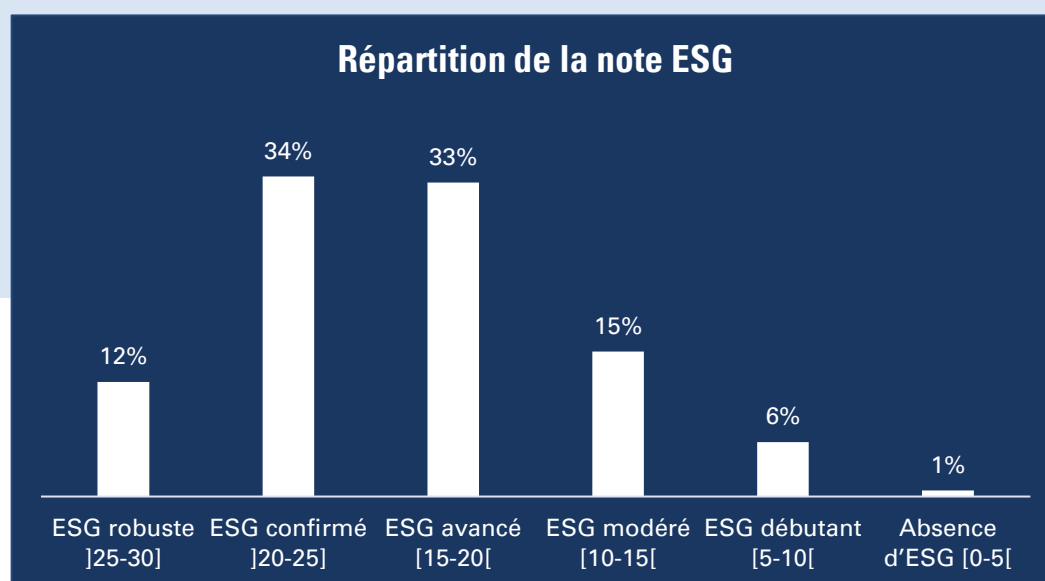
Outre nos investissements directs dans les entreprises et nos dialogues avec le management et les responsables RSE, nous investissons également dans des OPC et dialoguons avec les sociétés de gestion et les gérants. Ce dialogue nous permet d'évaluer les évolutions de leur processus d'intégration ESG ou d'approche ISR (degrès de sélectivité ESG, politique de vote et d'engagement, suivi des controverses...). Ce dialogue et ce suivi est particulièrement important dans notre offre ESG et ISR. En outre, chaque année nous menons une campagne de notation ESG interne des fonds dans lesquels nous sommes investis ou souhaitons investir.

Cette notation repose sur un questionnaire d'une trentaine de questions ciblant soit sur la société de gestion dans sa globalité (politiques ESG – communication externe - engagement - exercice des droits de vote ...) soit le fonds en particulier (détail de l'approche extra-financière – reportings spécifiques – transparence – labels...).

Les réponses apportées nous permettent de calculer une note selon une grille développée en interne s'échelonnant de 0 (moins bonne note) à 30 (meilleure note).

En 2025, nous avons noté 158 fonds issus de 78 sociétés de gestion différentes.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des notations ESG de l'ensemble de fonds analysés :



ENGAGEMENT COLLABORATIF

Promepar AM est signataire du CDP, une organisation à but non lucratif qui gère un système mondial d'informations - sur les données climat, gestion de l'eau et gestion des forêts - permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de mieux rendre compte de leur impact sur l'environnement.

La Disclosure Campaign

Pour la cinquième année consécutive, Promepar AM a participé à la Disclosure Campaign 2025 lancée par le CDP auprès des grandes entreprises leur demandant de déclarer, via un questionnaire spécifique, leurs impacts sur le climat, la gestion de l'eau et/ou la gestion des forêts. La notation de A à D attribuée englobe l'exhaustivité des réponses, la sensibilisation et la gestion des risques environnementaux, les pratiques associées au leadership environnemental, telles que l'établissement d'objectifs ambitieux et significatifs. Plus de 22 100 entreprises, représentant près des deux tiers de la capitalisation boursière mondiale, ont répondu au questionnaire du CDP 2025 avec 4 400+ primo-déclarants et près de 20 000 entreprises notées, dont 877 en A List et 23 en Triple A (climat, forêts, eau). Le questionnaire portait non seulement sur la gestion du climat, mais aussi sur la gestion des forêts, de l'eau, de la biodiversité et des plastiques. Si 100% des répondants ont communiqué sur le climat, 45% ont répondu sur la biodiversité, 42% sur l'eau, 20% sur les plastiques et seulement 17% sur les forêts. Les réponses des 10 000 plus grandes entreprises mondiales ont fait l'objet d'un autre rapport, le CDP Health Check sur les progrès réalisés en matière d'engagements environnementaux et l'impact sur les performances financières. Le premier constat est la disparité géographique : le Japon s'est imposé comme leader, l'Europe reste forte, et les États-Unis sont à la traîne. L'Union européenne se situe au-dessus de la moyenne mondiale, avec près de 52 % des entreprises au niveau A (leader) ou B. Parmi les autres conclusions le rapport mentionne que les leaders climatiques ont réduit leurs émissions de 4% par an en moyenne vs 1% pour les entreprises classées C ou D.



ENGAGEMENT COLLABORATIF



Promepar AM soutient également la [Non Disclosure Campaign](#) (NDC) du CDP qui consiste à recontacter certaines entreprises qui n'ont pas répondu au questionnaire de la Disclosure Campaign. En 2025, la NDC a ciblé 1314 entreprises sélectionnées parmi les 4 236 non-répondants, avec une priorité géographique sur Amérique du Nord (429), l'Asie-Pacifique (396) et Europe (339). Ces entreprises ont été interrogées en priorité sur le climat (918), mais aussi sur l'eau (711) et dans une moindre mesure sur leur gestion des forêts (306). Cette campagne se révèle être un très bon levier de collecte d'information.

L'engagement collaboratif de Promepar AM repose aussi sur son adhésion à diverses associations (en plus de l'AFG) :

- [Ethique et Investissement](#) qui i) engage régulièrement des dialogues avec les émetteurs, ii) dispense des formations aux économistes de congregations religieuses sur les fondamentaux des placements financiers, iii) organise des colloques sur des thèmes de la finance durable iv) etc. En 2025, l'association a organisé deux colloques, un sur la Règlementation ESG et un sur le Financement de l'armement. Par ailleurs elle a adressé une question écrite à BNP-Paribas en amont de l'assemblée générale l'interrogeant sur ses relations avec son client Altice.
- [Le FIR](#) (Forum pour l'Investissement responsable) qui déploie de nombreuses activités et groupe de travail sur l'ESG : recherche académique, interviews, plaidoyer auprès des émetteurs et des autorités législatives nationales et européennes, publication de documents de travail, de newsletter et de livres blancs, organisation de la semaine de la finance durable, campagne annuelle de questions écrites ESG aux AG du CAC40...

Enfin, Promepar AM soutient le dialogue et l'engagement de [Phitrust](#) auprès des dirigeants des grandes entreprises françaises, en particulier via sa SICAV Phitrust Active Investors France qui réplique le CAC 40 en sous pondérant les mauvais élèves et en surpondérant les entreprises faisant preuve de bonne gouvernance.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025

Pour plus de détails, le rapport sur l'exercice des droits de vote annuel est publié sur notre site internet : [Exercice des droits de vote annuel](#)

Rappel du périmètre de vote : en 2025 Promepar AM s'est engagée à voter sur l'ensemble des assemblées générales (AG) des émetteurs de la zone européenne et Nord-américaine (US et Canada) pour lesquelles elle détient des droits de vote (à travers ses OPC gérés), à condition que les émetteurs soient couverts par l'analyse Proxinvest sur la zone France et par Glass Lewis sur le reste du périmètre.

164

assemblées générales

2823

résolutions votées

BILAN GÉNÉRAL	Exercice 2025		Exercice 2024		Exercice 2023	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Assemblées générales totales avec droit de vote	164		221		268	
Assemblées générales suivies par Proxinvest ou GlassLewis	148		212		235	
Assemblées générales votées	147	99,32%	205	96,7%	227	96,6%
Nombre de Bulletins	500		620		512	
Nombre de Bulletins exercés	493	98,60%	586	94,52%	485	94,7%
Nombre de résolutions	2837		4329		4345	
Nombre de résolutions votées	2823	99,5%	4061	93,81%	4212	96,9%
Nombre d'AG avec au moins 1 vote négatif	98/147		160/221	79,5%	170/227	72,3%

	Résolution du management		Résolution des actionnaires		Toutes résolutions	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
Résolutions totales	2810	-	27	-	2837	-
Résolutions votées	2796	99,50%	27	100%	2823	99,51%
Votes POUR	2239	80,08%	11	40,74%	2250	79,70%
Votes CONTRE	555	19,85%	16	59,26%	571	20,23%
Votes ABSTENTION	2	0,07%	0	0%	2	0,07%
Votes en ligne avec le management	229	79,72%	21	77,78%	2250	79,70%
Votes contre le management	553	19,78%	6	22,22%	559	19,80%

Marchés	Nombre d'AG	Nombre d'AG votées	% AG votées
Allemagne	9	9	100%
Autriche	2	2	100%
Belgique	4	4	100%
Bermudes	1	1	100%
Danemark	2	2	100%
Espagne	6	6	100%
Etats-Unis	10	10	100%
Finlande	3	3	100%
France	70	69	99%
Îles Caïmans	2	2	100%
Irlande	4	4	100%
Italie	10	10	100%
Luxembourg	8	8	100%
Pays-Bas	12	12	100%
Royaume-Uni	4	4	100%
Suisse	1	1	100%

TOP DES RÉOLUTIONS APPROUVÉES

Résolutions	Nb AG	Nb résolutions	% votes POUR
États financiers	105	139	100%
Répartition des bénéfices/dividendes	118	121	98%
Ratification des lois du Conseil - Juridique	43	120	91%

TOP DES RÉOLUTIONS CONTESTÉES

Résolutions	Nb AG	Nb Résolutions	% votes CONTRE
Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés.	28	28	100%
Autorisation de surallocation/greenshoe	29	29	97%
Rémunérations des administrateurs	45	47	47%
Proposition d'augmentation de capital pour mettre en œuvre un plan de rémunération en actions	53	77	47%
Politique de rémunération ex ante	91	117	45%
Autorisation d'émettre des actions et des titres de créance convertibles sans droit préférentiel de souscription	32	75	43%

Vous pouvez retrouver l'intégralité et le détail de l'exercice de nos droits de vote 2024 de Promepar AM dans notre rapport spécifique accessible sur le lien suivant : [Bilan exercices des droits de vote - Promepar AM](#)

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Les points de vue et stratégies décrits peuvent ne pas être adéquats pour tous les investisseurs. Les équipes de Promepar Asset Management sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

Coordonnées

Immeuble Le Village 1
Quartier Valmy
33 place ronde
CS50246
92981 Paris La Défense Cedex



www.promepar.fr



promepar.assetmanagement@bred.fr



www.linkedin.com/company/25263774/



01 40 90 28 60

Société de gestion de portefeuilles du Groupe BRED Banque Populaire
Titulaire de l'agrément n° GP 92-17 délivré le 7 octobre 1992
Société Anonyme au capital de 2 000 000 euros, immatriculée 311 888 010 au RCS Paris, TVA
intercommunautaire : FR 053 11 888 010
Siège Social : 18 quai de la Rapée – 75012 Paris.